

Ottawa. La réaction générale voulait que le professeur Wilson pouvait comprendre l'économie de la Grande-Bretagne, mais qu'il n'avait peut-être pas tenu entièrement compte de toutes les circonstances diverses qui existent au Canada.

Il est intéressant de noter que, cinq ans après, le gouvernement du Canada est prêt à adopter en principe presque tout ce que le professeur Wilson avait alors recommandé. Je suis heureux de voir que même si cela prend du temps, les gouvernements peuvent apprendre. En d'autres termes, les opinions jadis méprisées, puis progressivement acceptées, se rapportaient au début non au concept de croissance mais à celui du chômage, ce que je trouve regrettable parce qu'on a négligé le principe de la croissance des centres. La théorie des centres d'auto-croissance, que prônait le professeur Wilson et d'autres, il y a quelques années, mais que rejetait le gouvernement du Canada, a maintenant l'approbation du ministre. Le fait est encourageant.

La même chose s'applique au type secondaire d'assistance que le ministre veut offrir dans certains cas. La mise au point d'un nouveau produit occasionne une période supplémentaire de difficulté pour l'usine en cause. L'aide secondaire se rapporte, par certains aspects du moins, au nombre d'emplois en cause. Ce principe a été défendu par le professeur Wilson et il est bien connu de quiconque travaille à promouvoir l'industrie dans les régions à croissance lente.

On ne saurait trop exagérer les difficultés auxquelles ferait face une industrie qui chercherait à établir, dans une région peu évoluée sur le plan industriel, une entreprise quelque peu complexe, dépendant d'un personnel qualifié. Il était possible de pallier quelque peu cette difficulté en vertu des anciennes ententes fédérales-provinciales de formation professionnelle, qui visaient à former les chômeurs sur le tas. Cette méthode a été utilisée avec succès durant un certain temps.

Mais en vertu des nouveaux accords sur la formation professionnelle, conclus il y a quelques années, il a fallu y renoncer. La formation sur le tas, durant six mois ou plus, n'était plus possible. Depuis un certain nombre d'années, aucune industrie ne pouvait plus s'établir dans une région arriérée, dépourvue de réserves de main-d'œuvre qualifiée et y ouvrir une usine sans subir des pertes presque catastrophiques au cours de la période initiale, alors que l'effectif n'était pas formé, et ne s'était pas intégré en une équipe efficace.

Autrement dit, ce processus a accusé un recul important avec les nouveaux accords sur la formation professionnelle adoptés il y a deux ans. Il importe grandement que le ministre prenne à présent des mesures pour assurer cette aide tellement nécessaire, je dirais même essentielle, et j'espère que ces mesures s'avèreront, comme c'est ma conviction, vraiment utiles sous ce rapport.

Sans vouloir m'étendre trop sur le passé, je dois dire que, faute de tirer parti au cours des quatre ou cinq dernières années des bons conseils qu'on lui a prodigués, le gouvernement canadien a perdu beaucoup de temps dans certaines régions, dans les provinces atlantiques, par exemple. On a certainement gaspillé des efforts et retardé le développement de centres en pleine croissance. Je suis content de voir que le ministre a repensé ce problème, même si je suis un peu découragé par les progrès assez lents réalisés jusqu'ici dans ce domaine. Je ne veux pas être injuste envers le ministre, car il peut avoir eu à surmonter des difficultés qui ne paraissent pas de l'extérieur, mais un an me semble bien long pour en arriver à cette étape, soit la présentation de la mesure à la Chambre. Il m'est difficile de comprendre pourquoi il a fallu un an pour en arriver à ce point. En l'occurrence, je me demande avec quelle vigueur le programme sera mis en œuvre.

La présente mesure suscite d'autres raisons d'inquiétude. Le ministre a mentionné à la fin de son discours qu'une chose le tracassait, à savoir le pouvoir discrétionnaire dont le ministre est investi en vertu de la mesure. Le ministre a mis l'accent sur le fardeau qu'il aura à porter. Il reconnaît qu'inévitablement l'exercice de ses pouvoirs discrétionnaires pourrait susciter des soupçons. Il a signalé les moyens et les méthodes qu'il entend utiliser pour éviter tout soupçon, et il a affirmé qu'il ferait de son mieux pour convaincre tout le monde que les membres de son personnel et lui seraient justes et équitables envers tous les intéressés.

• (3.00 p.m.)

Je souhaite bonne chance au ministre. J'espère qu'il pourra convaincre tous les intéressés qu'il n'y aura pas de favoritisme. Je sais qu'il s'efforcera d'appliquer le bill dans cet esprit-là. Toutefois, peut-être serait-il utile, tant pour le programme que pour lui-même, qu'il envisage d'établir un conseil consultatif qui jouirait d'une certaine indépendance.